

Règlement Particulier des Epreuves (RPE)

Loisir 4x4 Féminine – Saison 2024/2025

Dernière mise à jour le 04/11/2024

Art. 1 - Généralité

Nom de l'épreuve	Loisir 4x4 féminin
Catégorie	SENIOR
Commission sportive référente	CDS 92
Forme de jeu	4x4
Genre	Féminin

Art. 2 - Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	11
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations d'arbitre	Non

Art. 3 - Licences des joueuses

Type de licence autorisé dans l'épreuve pour les joueuses	- Compétition « extension Compet'Lib » - Compétition « extension volley-ball »
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Pas de limite
Catégories autorisées	
Master (40 et plus)	oui
Sénior	oui
M21 (2006 – 2005 – 2004)	oui
M18 (2009 – 2008 – 2007) avec simple surclassement	oui

Art. 4 - Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées	Non concerné
Nombre maximum de joueuses mutées « exceptionnelles »	Non concerné
Nombre maximum de joueuses mutées pour les équipes support CFC	Non concerné
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères UE	illimité
Nombre maximum de joueuses « assimilées française » (AFR)	illimité

Pour un GSA présentant 2 équipes dans cette compétition, les compositions sont figées.
Les collectifs de chaque équipe sont déterminés par la première inscription sur une feuille de match du participant.

Art. 5 - Calendrier

Jour officiel des rencontres	Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi
Plage d'implantation	19h30 à 21h30
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	2 jours
Délai de réponse avant refus automatique	1 jour avant la rencontre
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art. 6 - Droits d'engagement

Le montant de l'engagement est celui d'une équipe loisir prévu sur le tableau des tarifs, amendes et droits du Comité des Hauts-de-Seine.

Art. 7 - Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	Non concerné
Installation du terrain et du matériel terminée	Au plus tôt
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	Au plus tôt
Tirage au sort	Au plus tôt
Echauffement au filet	Au plus tôt
Echauffement au filet	Au plus tôt

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Etant donné les conditions et les difficultés de déplacements sur le département en soirée de semaine, une tolérance de 15 à 30 min de retard pourra être acceptée par l'équipe recevante en fonction des capacités d'accueil et d'extension du créneau.

Art. 8 - Feuille de match

Le GSA recevant a la possibilité d'utiliser la feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) pour cette compétition LOISIR féminine 4x4.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la feuille de match papier devra être utilisée.

Seul les types licences compétition « extension Compet'Lib » et compétition « extension Volley-ball » permettent l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match.

Le licencié faisant fonction d'arbitre ne doit pas figurer en tant que joueuse, entraîneur ou entraîneur adjoint sur la feuille de match de l'épreuve concernée.

Les équipes établissent la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre, ou à défaut des entraîneurs ou capitaines d'équipes, et l'enregistrement des équipes doit être terminé avant le début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée « FORFAIT ».

Art. 9 - Formule sportive

Le championnat se déroule en 2 phases et 14 journées.

- En première phase, les équipes se jouent en matchs ALLER simple : soit 11 journées
- En seconde phase,
 - les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sont regroupées dans une poule haute
 - les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} sont regroupées dans une poule intermédiaire
 - les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} sont regroupées dans une poule basse
- En seconde phase, les équipes dans leur poule n'effectuent que les rencontres Retour, soit 3 journées.

Les résultats obtenus en première phase Aller entre les équipes restant dans la même poule haute, intermédiaire ou basse sont conservés.

Les matchs se jouent en **3 sets FIXES** de 25 points chacun, 2 points d'écart, même le 3^{ème} set.

Les résultats possibles sont 3 sets à 0 ou 2 sets à 1.

Même à 2 sets 0, le troisième set doit être joué.

Dans cette épreuve se déroulant en match aller-retour, les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- | Nombre de victoires ;
- | Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
- | Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Art. 10 - Forme de jeu

Les règles du jeu en 6x6 s'appliquent au 4x4, sauf pour certains points précisés ci-dessous :

- ❖ Le terrain a une dimension de 9 m X 18 M avec une ligne arrière à 3 m à partir de centre du terrain (filet)
- ❖ Le filet a une hauteur de 2m24
- ❖ L'équipe se compose au maximum de 8 joueuses : 4 sur le terrain avec 4 remplaçantes maximum sur le banc
- ❖ La position des joueurs et leur numérotation :
 - o la position 1 sera celle de la joueuse arrière,
 - o la position 2 sera celle de la joueuse avant à droite,
 - o la position 3 sera celle de la joueuse avant au centre,
 - o la position 4 sera celle de la joueuse avant à gauche.
- ❖ Le service est assuré par la joueuse arrière (en position 1)
- ❖ La rotation au service se fait dans l'ordre normal (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...). Tout le monde doit passer au service
- ❖ Le nombre de remplacements est de maximum 4 par set et se font comme en M13 : une joueuse remplacée peut rentrer sur n'importe quelle position. Exception la joueuse sortie en position 1 qui ne peut pas rentrer en position 2 → la même joueuse ne peut pas servir 2 fois de suite !
- ❖ Pas de libéro
- ❖ Le jeu des joueuses avant est traditionnel et pas limitatif
- ❖ Le jeu de la joueuse arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m, ...) et elle ne peut pas contrer ou effectuer une frappe d'attaque au-dessus du filet dans la zone avant

Art. 11 - Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du lundi à vendredi	Avant 18h00 le surlendemain de la rencontre
Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier (de type Départementale) ou une feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) : Pour la feuille de match papier : - de la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard dans les 48h ouvrés qui suivront la rencontre. - de la scanner et l'envoyer par e-mail au plus tard dans les 48h ouvrés qui suivront la rencontre, à l'adresse e-mail du comité organisateur. Pour la FDME simplifiée (sans marqueur) : - de l'envoyer sur le site fédéral au plus tard au plus tard dans les 48h ouvrés qui suivront la rencontre. - Le mode opératoire pour la feuille de match électronique est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : http://extranet.ffvb.org/481-37-1-FDME	

Art. 12 - Ballons

Type de ballon autorisé	Article 15 RGEs
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	8
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art.13 - Cas non prévus

La CDS 92 étudiera et statuera sur tous les cas non prévus au présent règlement ou au RGEs.